

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

(Fredericton, le 25 juin 2020) - Étant donné que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé le 24 juin que « dès le 3 juillet, les résidents du Canada atlantique seront autorisés à se rendre à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse sans devoir s'auto-isoler », les demandes de bourse (projets) déposées à artsnb dans tous les programmes peuvent désormais être soumises selon les réserves suivantes :

- les déplacements ne sont autorisés que dans les provinces Atlantiques (N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.) dès le 3 juillet, sujet à changement suivants les directives provinciales;
- les bénéficiaires de subventions doivent respecter les directives relatives aux restrictions COVID-19 émises par les autorités provinciales, à la fois dans leur région et province d'origine et à leur destination;
- les bénéficiaires doivent contacter l'agente de programme si leur événement est suspendu, reporté ou annulé.

Veillez noter que la date limite pour le programme de Développement de carrière a été repoussée au 10 juillet. Les candidats intéressés à soumettre une demande à ce programme sont encouragés à contacter notre agente de programmes pour toutes questions qu'ils pourraient avoir, en gardant à l'esprit que l'agente sera absente du 29 juin au 3 juillet.

- 30-

Contacts avec les médias

Sarah Beth Parker (Agente de programmes): prog@artsnb.ca ou 506-440-0037

Réanne Cooper (Agente des communications): reanne@artsnb.ca ou 506-259-9776

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme indépendant de financement des arts dont le mandat est de faciliter et de promouvoir la création artistique et d'administrer des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province.